



Vente résidence secondaire suite à séparation

Par **lebsyl**, le **02/07/2019** à **11:19**

Bonjour,

Suite à une séparation de corps, nous devons vendre une résidence secondaire locative pour effectuer la séparation des biens.

Sur cette résidence nous avons acheté le terrain nu (terrain acheté 13500euros en septembre 2012), sur lequel nous avons construit nous même une maison sans l'intervention d'aucune entreprise exterieur (aucune facture d'entreprise, mais que des factures d'achat de matériaux achetés nous même).

Pour le calcul des frais de la plus value lors de la vente de ce bien, est ce que les factures d'achat des matériaux de la construction de cette maison vont rentrer en compte dans le prix d'aquisition du bien?

Ou juste sera pris en compte la valeur d'achat du terrain auquel s'ajoutera la majoration forfaitaire de 15% pour une durée de détention de plus de 5 ans?

Merci beaucoup pour votre réponse

Cordialement

Sylvie